



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Indemnités de logement pour des internes en troisième cycle des études médicales Spécialité Médecine Générale

Aide

Jeune

Médecin

Logement

Publié le 11 octobre 2021

Reading time : 2 minutes

Cette aide, de 200€ par mois, vise à favoriser la réalisation de stages dans les zones caractérisées par des difficultés dans l'accès aux soins en Haute-Garonne. Les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins sont définies par l'Agence Régionale de Santé Occitanie. La catégorie de la zone est appréciée à la date de l'installation, d'après la classification proposée par l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Qui est concerné ?

- 10 internes en troisième cycle des études médicales-Spécialité Médecine Générale.

Comment en bénéficier ?

Cette aide financière est attribuée, sous condition de ressources, à des étudiants boursiers ou en précarité sociale, titulaires du concours de médecine, inscrits en faculté de médecine lorsqu'ils réalisent un stage dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins en Haute-Garonne. Le montant des indemnités de déplacement et de logement est fixé pour chacune à 200 euros par mois pendant toute la durée du stage.

Cette aide ne peut excéder 6 mois par stage. En cas de non-respect de ses engagements contractuels, l'étudiante ou l'étudiant devrait rembourser l'indemnité en totalité.

Dispositif d'aides en faveur des internes du 3e cycle des études médicales spécialité médecine générale

[Télécharger](#)

[Faire sa demande en ligne \(téléservice "Aides aux études"\)](#)

Cadre réglementaire

Délibération du 27 mai 2021 instaurant un dispositif d'aides en faveur des internes en troisième cycle des études médicales Spécialité Médecine Générale dans le cadre de la lutte contre les inégalités d'accès aux soins en Haute-Garonne

[Télécharger](#)

Infos et renseignements > [05 34 33 42 07](tel:0534334207)